

Rétraction pour garantie chez l'opticien

Par Apsara, le 19/01/2010 à 19:55

Bonjour,

Le mercredi 13 janvier 2010, je suis allée chez un opticien pour changer mes lunettes, j'ai également payé pour une garantie.

Aujourd'hui, mardi 19 janvier 2010, je suis allée récupérer mes lunettes, mais avant de signer les papiers, j'ai demandé l'annulation de la garantie. L'opticien m'a dit que ce n'était plus possible, car il avait déjà imprimé et envoyé la facture à son siège (...)

Donc je voudrais savoir, si mon droit de rétractation s'applique ici.

Si oui, a-t-il commencé au moment du paiement (le 13) ou au moment de la signature (le 17)? Je me doute que cela doit être au moment du paiement dont si je suis hors délais, puis-je faire jouer le fait que l'opticien m'ait refusé la résiliation avant la signature de la facture, alors qu'il n'en avait pas le droit?

Merci d'avance

Aspara